DÉLIBÉRATIONS

N° 2023/037/7.5 **Feuillet n°043**

Communauté de Communes
Terrassonnais
Haut Périgord Noir

Département de la DORDOGNE – Arrondissement de SARLAT
Communauté de communes Terrassonnais Haut Périgord Noir
58 avenue Jean Jaurès 24120 TERRASSON-LAVILLEDIEU

L'an deux mil vingt-trois, le 27 mars, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Terrassonnais Haut Périgord Noir, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle des fêtes de Condat sur Vézère, sous la présidence de M. Dominique BOUSQUET, Président.

Date de convocation : 20 mars 2023

Nombre de Conseillers Communautaires	
En exercice	**58**
Présents	**41**
Votants :	**46**
Pour :	**46**
Contre :	**0**
Abstention :	**0**

PRÉSENTS :
Titulaires : Josiane LEVISKI, Sylviane GRANDCHAMP, Bertrand CAGNIART, Lionel ARMAGHANIAN, Jean-Marie CHANQUOI, Patricia FLAGEAT, Stéphane ROUDIER, Gaston GRAND, Jean-Louis PUJOLS, Élodie REBEYROL, Roland MOULINIER, Sébastien LUNEAU, Daniel BOUTOT, Daniel BARIL, Jean-Pierre VERDIER, Francine BOURRA, Nadine PIERSON, Claude SAUTIER, Jean-Jacques DUMONTET, Michel MEYNARD, Marie-Claire ADOUX, Edmond Claude DELPY, Bernard DURAND, Patrick DELAUGEAS, Claude TURBANT, Régine ANGLARD, Bernard BEAUDRY, Dominique BOUSQUET, Jean BOUSQUET, Coralie DAUBISSE, Claudine LIARSOU, Jean-Yves VERGNE, Caroline VIEIRA, Jean-Luc BLANCHARD, Nicole RAVIDAT, ~~Dominique DURAND~~, Laurent PELLERIN.

Suppléants : Gérard MERCIER représenté par Patrick LEFEBVRE, Annie DELAGE représentée par Daniel DEVAUX, Jacques MIGNOT représenté par Maurice DUBREUIL, Mattia TRENTEMONT représentée par Pascale LARUE.

Excusés : Didier CLERJOUX, Dominique DURUY donne pouvoir à Dominique BOUSQUET, Bernadette MERLIN, Patrick GAGNEPAIN donne pouvoir à Stéphane ROUDIER, Jean-Michel LAGORSE, Nicolas DJERBI donne pouvoir à Roland MOULINIER, Denis ADAMSKI donne pouvoir à Nadine PIERSON, Olivier ROUZIER, Alexandra DUMAS, Francis AUMETTRE, Jean-Michel LAGORCE, Isabelle DUPUY, Frédéric GAUTHIER, Fabien JAUBERT, Roger LAROUQUIE, Sabine BOUTINAUD donne pouvoir à Claudine LIARSOU, Maud MANIERE donne pouvoir à Jean BOUSQUET.

SECRÉTAIRE : Mme Josiane LEVISKI.

OBJET : Attribution d'une subvention à l'EPIC Office de Tourisme et signature d'une convention d'objectifs et de moyens pour l'année 2023

Considérant la compétence Tourisme exercée par la Communauté de Communes Terrassonnais Haut Périgord Noir,
Vu les articles L. 133-1 à L.133-3-1 du Code du Tourisme, relatifs à l'institution d'un office de tourisme ;
Vu les articles L133-4 à L.133-10 du Code du Tourisme, relatifs à l'institution d'un office de tourisme en EPIC
Vu les articles L2221-10 et R2221-18 à R2221-62 du Code général des collectivités territoriales applicables aux offices de tourisme constitués sous la forme d'un EPIC,
Vu les dispositions législatives et règlementaires en vigueur,

AR Prefecture
024-200041150-20230327-DE2023037-DE
Reçu le 30/03/2023

Vu, la délibération du conseil communautaire du 28 juin 2022 adoptant la création de l'EPIC Office de tourisme Vézère Périgord Noir,

Considérant l'existence d'un Office de Tourisme Intercommunal sous forme d'un EPIC
Considérant la nécessité de conclure une convention d'objectifs et de moyens entre la Communauté de Communes et l'Office de Tourisme afin de définir les objectifs et les missions pour l'année 2023 dévolues à l'Office de Tourisme ainsi que les moyens financiers alloués.
Vu les dispositions législatives et règlementaires en vigueur,

Dans un contexte de réforme territoriale et de raréfaction des dotations publiques, la communauté de communes Terrassonnais Haut Périgord Noir a proposé une nouvelle organisation du tourisme sur son territoire.
La communauté souhaite que le territoire soit perçu comme une destination touristique majeure sur laquelle s'articulent des logiques publiques, garantes de l'intérêt général local et des logiques privées.
Une analyse du contexte territorial et des besoins de la communauté a permis d'aboutir à la perspective d'un nouveau mode de gouvernance plus opportun pour l'Office de Tourisme sous la forme d'un EPIC.
La volonté de fortement positionner les élus de la communauté dans son exécutif et l'importance donnée au pilotage de la destination et d'une des compétences phares de l'intercommunalité doit permettre d'insuffler une véritable stratégie touristique, de développer la coopération entre les acteurs pour un travail commun en réseau.
Aussi, compte-tenu de cette volonté de développement par le tourisme, il est proposé au conseil communautaire une convention de moyens à des fins de faire fonctionner l'EPIC Office de Tourisme au regard d'objectifs qui lui sont donnés,

Vu le ROB 2023 et le projet de budget 2023 assurant un financement pour le tourisme à hauteur de 290 000 € (286 000 € en 2021)
Cette dernière assurant les moyens de financement de l'EPIC pour l'année 2023, réduit du montant octroyé à l'association pour le financement du premier trimestre. Le cumul entre

- le versement à l'association (120 000€ – 40 000 € de solde 2022 soit 80 000 € en 2023),
- le versement à l'EPIC : 140 000 € + le reversement de la taxe de séjour (prévision de 70 000 €)

assure un montant de financement pour le tourisme à hauteur de de 290 000 € en 2023,
Compte-tenu de ces éléments et après lecture de la convention, il est proposé au Conseil Communautaire d'autoriser le Président à signer cette convention,

M. Dominique DURAND, Président de l'EPIC intéressé par l'affaire portée à l'ordre du jour n'a pas pris part au vote, ni au débat et s'est retiré de la salle lors de cette affaire

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, DECIDE :

- **D'APPROUVER** la convention d'objectifs et de moyens pour l'année 2023 entre la Communauté de Communes et l'EPIC Office de Tourisme Vézère Périgord Noir,
- **DE VALIDER** le montant de la subvention d'un montant de 140 000 € dont les modalités sont exposées dans la convention, montant auquel il faut additionner le montant de la taxe de séjour encaissée en 2023,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer ladite convention et tout acte en découlant.

Fait et délibéré au siège les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme, fait à Terrasson-Lavilledieu,
le 29/03/2023

Terrassonnais
Communauté de Communes
58 Avenue Jean Jaurès
24120 Terrasson-Lavilledieu
05 53 50 96 10
Haut Périgord Noir

Le Président,
Dominique BOUSQUET

Terrassonnais
Communauté de Communes
58 Avenue Jean Jaurès
24120 Terrasson-Lavilledieu
05 53 50 96 10
Haut Périgord Noir

AR Prefecture
024-200041150-20230327-DE2023037-DE
Reçu le 30/03/2023